



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

organes humains

Question écrite n° 13281

Texte de la question

M. François Goulard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le développement du fichier national des donneurs volontaires de moelle osseuse. Sachant que seul un malade sur quatre est susceptible de trouver un donneur au sein même de sa propre famille, les praticiens en charge du traitement des leucémies et aplasies estiment que ce fichier, qui a vu le jour en 1987, sera opérationnel à partir de 120 000 noms. C'est pourquoi, alors qu'il comportait 40 000 noms, l'Etat s'était engagé à en assurer le développement à hauteur de 10 % par an. Or son financement ne suit pas l'objectif fixé. Ainsi, pour lutter contre une maladie qui tue onze personnes par jour, dont pour plus de la moitié des jeunes de moins de 25 ans, les praticiens de notre pays sont dans l'obligation d'acheter des greffes à l'étranger à un coût moyen de 84 000 francs par greffe. Parallèlement, le retard pris dans la constitution du fichier fait perdre 1 000 donneurs par an. Il demande donc un point sur les mesures que le ministère entend prendre pour revenir aux prévisions initiales de développement du fichier national de donneurs volontaires de moelle osseuse, et rattraper le retard accumulé.

Texte de la réponse

Des investissements publics importants ont été consentis pour la constitution d'un fichier national de volontaires au don de moelle osseuse et, plus récemment, pour la constitution d'un réseau national de banques de sang placentaire. En effet, d'autres techniques de greffe de cellules souches sont en passe d'être développées : greffe de cellules souches du sang périphérique ou greffe de cellules souches du sang placentaire. Ces trois dernières années, la stratégie de France Greffe de moelle a consisté à augmenter le nombre de donneurs dans le fichier français de 15 000 noms en trois ans. Il a par ailleurs été décidé de solliciter des volontaires au don de moelle ou de cellules souches sanguines sur des critères d'origine géographique, afin d'enrichir le fichier dans les groupes peu représentés. Au 30 novembre 2000, 102 835 donneurs sont inscrits sur le fichier de France Greffe de moelle, avec ces deux dernières années un fort enrichissement en groupes peu représentés. En outre a été mis en place, sous l'égide de l'établissement français du sang et l'établissement français des greffes, une banque de sangs placentaires phénotypés dont l'objectif est de disposer de 5 000 greffons. Par ailleurs, un groupe d'experts a été constitué pour réactualiser cette politique, notamment en ce qui concerne la détermination de la taille optimale du fichier français. Ce groupe de travail a remis à la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés un rapport intermédiaire sur lequel elle s'est appuyée pour annoncer, le 22 juin dernier, lors d'une journée consacrée aux greffes, une augmentation de la taille du fichier français des donneurs de moelle osseuse de 10 000 personnes par an et la prise en charge systématique de toutes les demandes de typage HLA en vue du don de moelle.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13281

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1998, page 2199

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 470